



## **Dominique Orliac vote pour la proposition de loi visant à étendre le délit d'entrave à l'IVG**

La commission des affaires sociales, dont la députée du Lot Dominique Orliac est membre, examinait ce matin la proposition de loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse déposée par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

Avec ce texte, le délit d'entrave sera étendue aux personnes qui diffusent ou transmettent, y compris de manière numérique, des allégations, indications ou présentations faussées et de nature à induire intentionnellement en erreur sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse. A cette occasion, la députée a affirmé le soutien des radicaux de gauche et a voté pour son adoption.

« Notre groupe des Radicaux de Gauche et apparentés est bien évidemment attaché à la liberté d'expression et d'opinion. C'est la raison pour laquelle nous estimons que chacun a droit à ses opinions mais qu'en matière d'information destinée à un plus large public, seuls les sites gouvernementaux et de surcroît non lucratifs doivent être mis en valeur concernant les questions portant sur l'IVG. Les personnes doivent pouvoir être réorientées sur internet en premier lieu vers les sites ad hoc gouvernementaux afin de bénéficier à ce titre d'une explication neutre, objective et impartiale. Les professionnels de santé pourront dès lors prendre le relais post-numérique et répondre au mieux aux interrogations. Cette proposition de loi s'inscrit dans la volonté de cette majorité depuis 2012 de faciliter les démarches, de rendre gratuit et anonyme les consultations et actes relatifs à l'IVG ou encore de mener des politiques publiques adaptées à la problématique de l'IVG. »